

[Programmes d'enseignement bilingue en langue française écrite et langue des signes française](#) [1]

Arrêté du 6 juillet 2023

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports - N° 30 du 27 juillet 2023

Le présent arrêté fixe le programme d'enseignement du cycle des apprentissages premiers à l'école maternelle bilingue en langue française écrite et LSF (annexe 1) et le programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire bilingue en langue française écrite et LSF (annexe 2). L'arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2023.

[En savoir plus \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/programmes-denseignement-bilingue-en-langue-fran%C3%A7aise-%C3%A9crite-et-langue-des-signes-fran%C3%A7aise>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENE2314635A>